



DÉLIBÉRATION N°2026/022

SÉANCE du 08 AVRIL 2026

Date de la convocation :
02 Avril 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Anaëlle MINELLI

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 022

Le huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjointes), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEMCODA

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la **SEMCODA** prévoyant la représentation des collectivités au sein de son assemblée ;

Considérant la nécessité pour la commune d'être représentée au sein de la SEMCODA, acteur majeur du logement social et de l'aménagement du territoire ;

Considérant la candidature présentée en séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** Madame **Ingrid VIVIER** en qualité de **représentante de la commune** au sein de l'assemblée de la SEMCODA ;

- **Précise** qu'elle assurera le lien entre la commune et cet organisme, notamment pour le suivi des opérations de logement et d'aménagement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier cette désignation aux services de la SEMCODA.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Anaëlle MINELLI



Ainsi délibéré le 08 Avril 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Maire, Stéphane LEFEVRE

